Département de la Savoie
Arrondissement d'Albertville
Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE
73260

Grand Aigueblanche

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 073-200084572-20230217-2023_02_17_02-DE

2023-02-17-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS Le Vendredi 17 février à 19 heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie d'Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : BON Françoise, BERLIOZ Pascaline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : ARNAULT Jacqueline (donne pouvoir à RICHIER Maryse), CHATAGNIER Didier, GUILBERT Agnès (donne pouvoir à NIEMAZ Jean-Louis), MATHIS Marc (donne pouvoir à DELAPIERRE René), PARMENTIER Marlène (donne pouvoir à KALIAKOUDAS Evelyne), PIANI Alain, TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry)

Absents : CHANOIR Jessica, CHEDAL-ANGLAY Evelyne

Date de la Convocation : 9 Février 2023
Nombre de Conseillers : En exercice : 28
Présents : 19
Votants : 24

Madame Maryse RICHIER est élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de parcelles au lieu-dit « Les Rechettes » à Saint-Oyen cadastrées B1456-1457

Dans la continuité des acquisitions foncières au lieu-dit « Les Rechettes » à St Oyen, et suite au courrier de Monsieur VOCANSON désirant vendre deux parcelles, il est proposé d'acquérir ces terrains cadastrés B1456 d'une superficie de 288m2 et B1457 d'une superficie de 413m2 au prix de 17 € le m^2 soit respectivement 4896€ et 7021€, proposition faite au propriétaire en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles B1456 et B1457 d'une superficie totale de 7a01ca au prix de 17€ le m^2 soit au total 11 917 €, matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération,
2- **DIT** que les frais liés à ce dossier seront pris en charge intégralement par la Commune,
3- **DIT** que l'acquisition sera réalisée par acte authentique établi en la forme administrative et sera signé par Mme Maryse RICHIER en sa qualité de 1ère Adjointe ou M. Alain ROUX-MOLLARD (2ème Adjoint) en cas d'empêchement de cette dernière ou d'incompatibilité ; conformément à l'habilitation donnée par le Conseil Municipal en date du 31 Mars 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE

André POINTET

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 073-200084572-20230217-2023_02_17_02-DE

RGD SAVOIE MONT BLANC

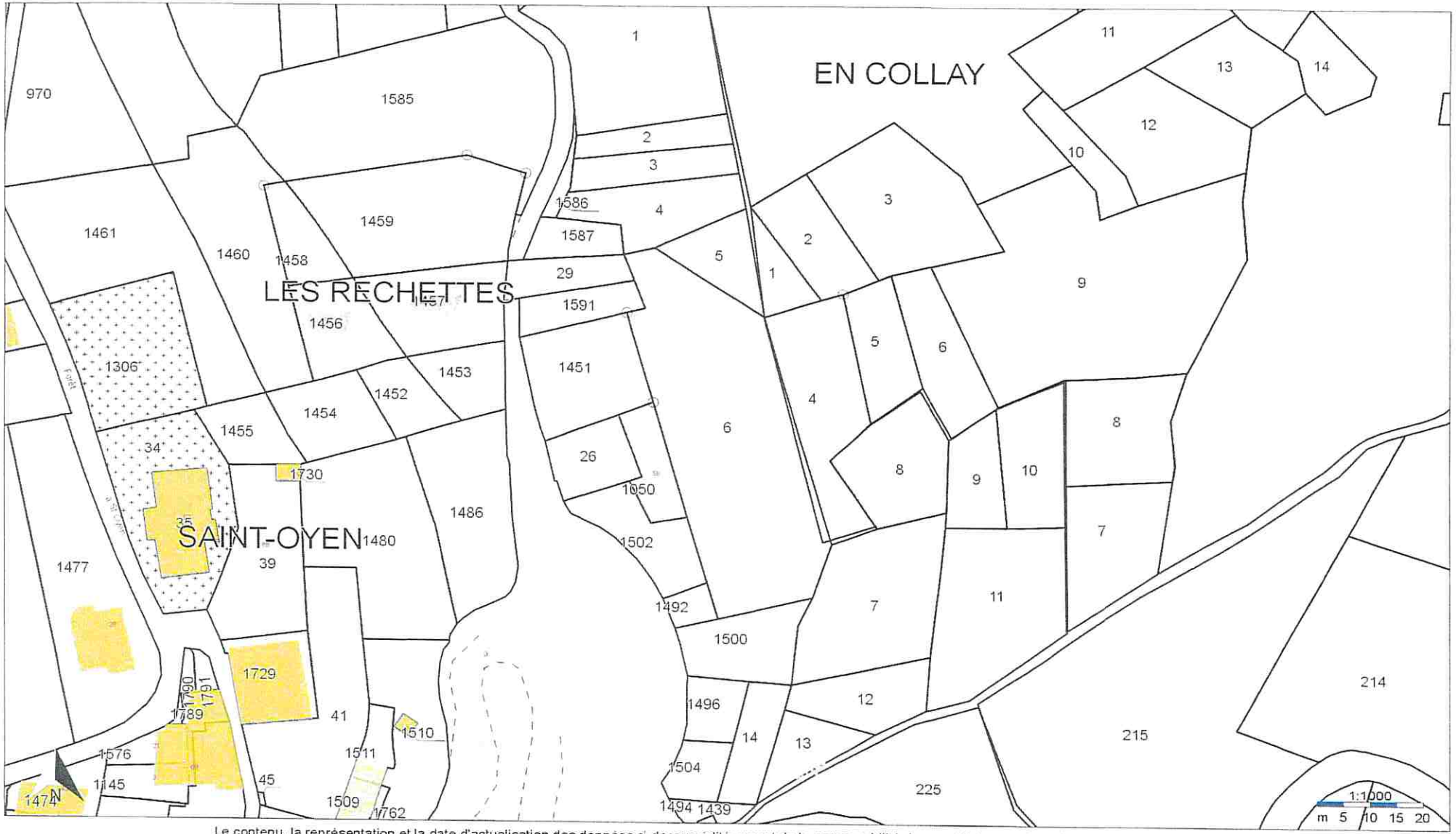

Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - lundi 13 février 2023